



Accident de voiture: refus de céder de passage

Par **j luc**, le **07/01/2014** à **19:43**

Bonjour,

Refus de priorité à un céder le passage. Heurté de plein fouet, ma voiture n'est pas réparable (dit par un expert). Elle est du 21/12/2005 et l'expert m'en propose 2000 € mais je n'aurai pas de quoi m'en racheter une. Si je la vendais à un particulier, je gagnerais de 3.000 à 4.000 €. Y-a-t-il un recours pour contester l'expertise ?

Je vous en remercie.

Par **chaber**, le **07/01/2014** à **20:13**

bonjour

sans responsabilité aucune de votre part, vous pouvez prétendre à la valeur de remplacement, calculés sur les prix de vente sur le marché (internet, petites annonces ou garages. Il vous appartient de faire les recherches afin de contester l'indemnité prévue par l'expert.

vous pouvez réclamer à votre assureur les frais inhérents à l'accident

Par **chaber**, le **08/01/2014** à **07:17**

Bonjour,

vous pouvez également prendre un expert **indépendant**; coût 250/300€